

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5517700 Fax: (251-11) 5517844
www.au.int

L'Union africaine déploie des observateurs électoraux dans le cadre des législatives en République du Cameroun

Addis Abeba, le 05 février 2020 : Le Président de la Commission de l'Union africaine (CUA), S.E.M Moussa Faki Mahamat a décidé de déployer une Mission d'Observation Electorale (MOEUA) de court terme en République du Cameroun dans le cadre des élections législatives prévues le 09 février 2020.

La MOEUA en République du Cameroun est conduite par Son Excellence Monsieur Seini Oumarou, ancien Premier Ministre de la République du Niger. Elle est composée de 30 observateurs dont des parlementaires panafricains, des ambassadeurs accrédités auprès de l'Union Africaine (UA), des responsables des Organes de Gestion des élections et des membres des organisations de la Société civile africaine ainsi que des fonctionnaires de la Commission de l'Union africaine. Ceux-ci seront déployés du 1^{er} au 14 février 2020 dans le pays.

L'objectif global de la MOEUA en République du Cameroun sera de : (i) fournir un rapport précis comprenant une évaluation impartiale des élections législatives du 09 février 2020 en République du Cameroun, y compris le niveau de conformité de celles-ci avec les normes nationales, régionales, continentales et internationales régissant les élections démocratiques; (ii) formuler des recommandations pour l'amélioration des processus électoraux futurs dans le pays sur la base des constatations, et ainsi, démontrer la solidarité et le soutien de l'Union africaine au processus électoral en République du Cameroun en s'assurant que la conduite des élections, contribue à la consolidation de la gouvernance démocratique, à la paix et à la stabilité dans le pays.

La MOEUA en République du Cameroun est déployée conformément aux dispositions pertinentes de la Déclaration de l'OUA/UA sur les Principes Régissant les Elections Démocratiques en Afrique; les Directives de l'Union africaine pour les Missions d'Observation et de Suivi des Elections en Afrique adoptées en 2002 par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union africaine, ainsi que de la Charte Africaine pour la Démocratie les élections et la Gouvernance adoptée en 2007. Ce déploiement est également conforme à l'aspiration n°3 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise à assurer une Afrique où règne la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit. Ces instruments définissent les critères qui déterminent la nature et la portée de l'observation et le suivi des élections en Afrique.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : M. Robert Gerenge, Conseiller Principal OGE, Coordonnateur de la MOEUA. Département des Affaires Politiques, Commission Union africaine, Addis-Abeba-Ethiopie (gerenger@africa-union.org).